

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	17
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

attentive, nous avons réussi à discerner les tendances, les goûts, la « dominante » d'un élève, du jour où il nous est connu, il éveille notre intérêt et préoccupe notre esprit. Nous savons où l'atteindre, comment manœuvrer, nous sentons les mots qu'il faudra dire à son intention, le coup d'œil qui l'excitera; mieux on a pénétré ses élèves, plus on les aime, moins on est exposé à les confondre en une masse indistincte. L'enseignement collectif est affaire de volonté, et par conséquent d'habitude, d'entrainement; on arrive à tenir présente à l'esprit la personnalité de chaque élève quand on s'adresse à toute sa classe. On conte que Mozart, dirigeant un orchestre, entendait le son de chaque instrument et suivait avec une minutieuse exactitude le jeu de chaque musicien. Le bon instituteur, maître de lui-même et de sa classe, pourrait souvent en dire autant».

Ces remarques de M. Paul Bernard, dans le *Volume*, sont très fines et très adéquates. Il est incontestable que souvent l'enseignement n'est collectif que par l'aspect extérieur. Tantôt il se disperse sur tous sans pénétrer la masse, tantôt il tend à devenir individuel. Que l'on se surveille donc!

Eugène DÉVAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 28 septembre, du 5 et du 11 octobre, le Conseil d'Etat a appelé M. Emile Cardinaux, professeur à l'école secondaire de Châtel-St-Denis, au poste de secrétaire de la Direction de l'enregistrement et du contentieux fiscal. Il a nommé M. Jean Bæriswyl, à St-Ours, instituteur à l'école supérieure mixte de Tavel ; M. Antoine Berset, à Albeuve, instituteur à l'école mixte de Surpierre ; M. Paul Bugnon, à Torny-le-Grand, instituteur à l'école mixte de Corserey ; M. Louis Rey, à Frasses, instituteur à l'école des garçons de Matran ; M. Louis Roulin, à Villarsiviriaux, instituteur à l'école supérieure mixte de Bussy ; M. Joseph Waeber, à Guin, instituteur à l'école supérieure des garçons de Planfayon ; M. Félix Zbinden, à Heitenried, instituteur à l'école supérieure mixte de St-Ours ; M^{me} Joséphine Loup, à Fribourg, institutrice à l'école des filles de Massonnens ; M. le chanoine Schœnenberger, à Fribourg, professeur de religion à l'école secondaire professionnelle des garçons de la ville de Fribourg ; M^{le} Marie Chollet à Vaulruz, institutrice à l'école inférieure mixte de Vaulruz ; M^{le} Bernadette Maillard, à St-Martin, institutrice à l'école de Granges ; M^{le} Brigitte Cardinaux, à Châtel-St-Denis, institutrice à l'école des filles de Montagny-les-Monts, et M^{le} Louisa Schneuwly, à St-Aubin, institutrice à l'école des filles de Montagny-la-Ville.

Traitements des instituteurs. — Le Conseil communal de la ville de Fribourg a pris la décision bienvenue d'améliorer les traitements des instituteurs et des institutrices. Il a établi la nouvelle échelle comme suit : Instituteurs : traitement initial : 2,200 fr. ; après 4 ans : 2,500 fr. ; après 8 ans : 2,700 fr. ; après 12 ans : 2,900 fr. ; après 16 ans : 3,100 fr. ; après 20 ans : 3,300 fr. Institutrices : traitement initial : 1,500 fr. ; après 4 ans : 1,700 fr. ; après 8 ans : 1,850 fr. ; après 12 ans : 2,000 fr. ; après 16 ans : 2,150 fr. ; après 20 ans : 2,300 fr.

Le personnel enseignant de la commune comprendra en conséquence désormais : un maître à 2,500 fr. ; cinq à 2,700 fr. ; deux à 2,900 fr. ; quatre à 3,100 fr. ; cinq à 3,300 fr. ; douze maîtresses à 1,500 fr. ; cinq à 1,700 fr. ; sept à 1,850 fr. ; deux à 2,000 fr. ; deux à 2,150 fr. ; cinq à 2,300 fr.

On doit féliciter le Conseil communal d'avoir amélioré la situation des maîtres et maîtresses de nos écoles, dont les mérites avaient bien droit à cette marque de gratitude et dont le dévouement ne saurait être trop encouragé.

Lycée cantonal de jeunes filles. — Cet établissement est trop peu connu du public fribourgeois. Il en est qui pensent que, à l'Académie Sainte-Croix, se donnent seulement quelques cours de langues ou de littérature, destinés aux jeunes filles. On ignore qu'il s'agit d'une école sérieuse, ayant un programme, un but nettement déterminés. Ce but est de préparer les jeunes filles à l'examen du baccalauréat; et le programme renferme, par conséquent, toutes les matières exigées pour cet examen.

Le Lycée comprend sept années de classe et reçoit les élèves à leur sortie de l'école primaire. Mais, pour des jeunes filles mieux préparées, ayant terminé déjà tout un cycle d'études, par exemple pour l'obtention du brevet d'institutrice, des cours spéciaux sont organisés selon leur degré de préparation dans les diverses branches du programme. Le Lycée offre un ensemble d'études littéraires et scientifiques qui assurent à ses élèves une formation générale très sérieuse, ce qui est de la plus haute importance, quelle que soit la voie qu'elles suivent ultérieurement. D'autre part, le soin apporté à l'enseignement des langues permet aux jeunes filles de les étudier très facilement tout en restant dans leur famille. Le programme et les autres renseignements sont fournis par la Supérieure de l'Académie Sainte-Croix ou par le Directeur du Lycée cantonal de jeunes filles, M. le professeur Dr Beck.

L'école du Bourg. — En douze ans, le Conseil communal de la ville de Fribourg a construit trois bâtiments scolaires

aménagés selon les exigences actuelles pour l'enseignement primaire et secondaire. Aujourd'hui, l'école du Bourg est terminée et elle a ouvert ses portes aux enfants de ce quartier, à la rentrée des classes. Elle contient les salles de classe pour les écoles des garçons français et allemands. En outre, la salle de la commission des écoles, le Secrétariat scolaire, les cuisines et le réfectoire scolaires, ont été installés dans le bâtiment. Au sous-sol se trouvent les locaux destinés au service du chauffage central, des salles de bains, salles de douches avec piscines pour bains de pieds, les locaux pour soupes scolaires et la salle de la commission des écoles. Le rez-de-chaussée comprend les bureaux du Secrétariat scolaire, la loge du concierge, trois grandes salles de classe et les services des lavabos W.-C. Les premier et deuxième étages ont une distribution intérieure identique composée de quatre salles et d'un local pour les maîtres et pour le matériel scolaire. Les mansardes comprennent trois salles de classe et le logement du concierge. Les dégagements, escaliers, vestiaires, water-closets, sont vastes et bien éclairés. Les salles de classe ont une surface de 60^{m²} chacune et une hauteur vide d'étage de 4 mètres. Elles peuvent contenir 50 élèves. L'architecture extérieure est simple, mais bien en harmonie avec la partie de la ville de Fribourg où le bâtiment se trouve. L'intérieur a reçu des dispositions ingénieuses et excellentes. La cage d'escalier a un cachet spécial fort admiré.

Zurich. — A Zurich a eu lieu, le 5 octobre, la LIX^{me} assemblée générale de l'association des sociétés de maîtres de gymnastique, qui comptait 430 délégués. L'assemblée a élu président, à la place de M. Spuhler, de Zurich, M. Frei, de Bâle, et a désigné Vevey comme lieu de la prochaine assemblée. A l'assemblée générale, M. Spuhler a présenté un travail sur l'éducation physique de la jeunesse suisse, d'après les nouvelles prescriptions fédérales. Il a été décidé de soumettre de nouveau au Département militaire la question de la création d'une école normale de maîtres de gymnastique, et de l'introduction de cours en vue du service militaire préparatoire et des écoles de recrues. On a parlé aussi de l'extension de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles.

— Il y a trois ans, la Direction de police de la ville de Zurich décidait d'interdire aux enfants en âge de scolarité l'accès des représentations cinématographiques s'ils n'étaient pas accompagnés d'une grande personne. On espérait voir diminuer le nombre des enfants qui s'acheminaient en troupeaux serrés vers les cinématographes. Mais on eut bientôt

la certitude que l'arrêté de 1909 n'était pas exécutable. Une petite enquête faite au commencement de l'année dernière a démontré que, durant un seul trimestre, le 90 % des élèves de certaines classes s'est rendu dans les cinématographes. Le 84 % de ces enfants y ont été sans l'escorte d'une personne adulte. En juillet dernier, la question des cinématographes fut reprise par les autorités scolaires. On émit l'opinion qu'en vertu de la loi, on pouvait défendre aux enfants la fréquentation des cinémas ; il suffisait d'intercaler une clause *ad hoc* dans la patente des cinématographes. Ainsi a-t-il été fait, et désormais les cinématographes publics sont interdits à la jeunesse.

Berne. — On se plaint de la pénurie d'instituteurs primaires dans le canton de Berne. Un des derniers numéros de la *Feuille officielle scolaire* ne contient pas moins de 56 places au concours. Les communes gémissent de cette situation. Elles avisent à toutes espèces de remèdes, sauf au seul moyen radical : relever le traitement des instituteurs.

France. — L'événement sensationnel du mois écoulé a été l'injonction adressée par le ministre de l'Instruction publique aux *Syndicats d'instituteurs* d'avoir à se dissoudre ; cette mesure a été prise à la suite du Congrès de Chambéry, où les délégués des syndicats ont voté des motions antipatriotiques et révolutionnaires. Quelques syndicats ont refusé de se dissoudre ou ont demandé des sursis ; la plupart ont obéi.

— L'échec de l'école dite laïque, mais qu'il faudrait appeler athée, est avoué par les statistiques officielles elles-mêmes. Dans l'ouest notamment, c'est un vrai désastre. De nombreuses écoles publiques ont été vidées presque complètement. Quant à la statistique générale de la France, la voici très résumée : le nombre des écoles laïques a augmenté de 3,10 pour mille ; celui des écoles catholiques de 9 pour mille. Le nombre des élèves à la laïque a augmenté de 17,26 pour mille ; celui des écoles catholiques de 25 pour mille.

En outre, tandis que les candidats aux écoles normales laïques de l'Etat se font de moins en moins nombreux, l'Eglise étend le nombre de ses écoles normales libres où l'on trouve des professeurs agrégés de l'Université.

Amérique. — On vient d'ordonner aux instituteurs américains de faire prendre, à la rentrée des classes, à tous les écoliers l'engagement de ne détruire ni les arbres ni les fleurs ; de protéger les petits oiseaux ; de respecter la propriété d'autrui ; d'employer toujours un langage correct ; de

ne cracher ni dans les tramways, ni en classe, ni dans la rue ; de ne pas jeter de papier dans les rues ou les jardins publics. Ce sont là d'excellentes habitudes qu'il convient, en effet, de faire prendre aux enfants le plus tôt possible.

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

I. Dans sa dernière séance, le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a nommé son bureau pour l'année 1913 comme suit : Président : M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, Fribourg. — Vice-président : M. Ls. Bonfils, inspecteur scolaire, Estavayer-le-Lac. — Secrétaire-caissier : M. Oscar Ducry, instituteur, Fribourg.

II. Avec l'assentiment de la Tit. Direction de l'Instruction publique, il a choisi, pour être mise à l'étude l'année prochaine, la question suivante : « L'observation directe dans « l'enseignement d'après le programme et les méthodes en « usage dans notre canton. »

Plan à suivre.

1^o L'observation directe ou examen intuitif des objets, êtres, phénomènes, en nature et dans leur milieu. — Supériorité de cette intuition directe sur le tableau, le dessin, les collections du musée scolaire. — Valeur éducative de l'observation directe : sens, intelligence, esprit d'observation, esprit pratique, intérêt. — Difficultés, inconvénients.

2^o Les trois modes d'observation scolaire : la leçon en plein air. — La tâche d'observation. — L'observation directe en classe (expériences naturelles et physiques en classe, etc.).

3^o L'observation directe dans les branches de notre programme : Instruction religieuse (liturgie, pratique de la vie chrétienne, monuments, etc.). — Lecture. — Histoire (monuments du passé, fêtes, coutumes, etc.). — Géographie locale. — Histoire naturelle et sciences physiques. — Dessin, etc.

Ces deuxième et troisième parties surtout devront être développées. Les instituteurs y apporteront les résultats de leurs essais, en de nombreux exemples, pris dans les diverses branches, leurs difficultés, leurs succès, leurs désiderata.

Par ordre :

Le secrétaire.
